



## Un nouvel exploitant pour votre service de l'eau

En 2021, SUEZ sera en charge de l'exploitation du service d'eau potable sur votre commune pour le compte du Syndicat Rhône Ventoux.

### Pourquoi ce changement ?

Effectif au 1<sup>er</sup> janvier, ce changement fait suite à l'entrée en 2020 de la commune de Gigondas au Syndicat Rhône Ventoux pour le service de l'eau potable. Un transfert de compétences qui s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe de 2015 qui redéfinit les compétences attribuées aux collectivités territoriales. En adhérant au Syndicat, la commune de Gigondas a rejoint les 36 autres communes qui composent le territoire syndical. Ainsi, elle fait bénéficier ses habitants de la mutualisation des moyens et des services portés par le Syndicat Rhône Ventoux dont la mission est de garantir une eau de qualité irréprochable 24h/24 et de sécuriser les ressources en eau du territoire. Dans cette mission, le Syndicat s'appuie sur SUEZ pour l'exploitation du service et la distribution de l'eau potable dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

### Que dois-je faire ?

**Sans aucune démarche de votre part**, votre contrat d'abonnement sera transféré à SUEZ, qui se chargera à partir du 1<sup>er</sup> janvier de répondre à vos sollicitations en matière d'eau potable : signaler un déménagement, demander la création d'un branchement neuf, signaler un manque d'eau ou une fuite ou encore poser des questions sur votre facture.

SUEZ devient votre unique interlocuteur concernant les questions techniques et clientèles dans le cadre du service public d'eau potable.

### Et pour ma facturation ?

Les usagers recevront leur 1<sup>ère</sup> facture SUEZ dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Cette facture sera accompagnée d'une lettre de bienvenue et du Règlement Général de Service incluant la grille tarifaire.

A noter que dans le cadre de la Loi relative à la protection des données personnelles ayant modifié la Loi « Informatique et Liberté », plusieurs informations dont vos coordonnées bancaires n'auront pas été transférées et devront être mises à jour.

**Aussi, à réception de votre première facture SUEZ (et seulement à réception de celle-ci), vous pourrez avec les informations qui y figurent**, remettre en place une solution de prélèvement automatique et/ou de mensualisation sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr).

Vous pourrez également profiter de l'ensemble des services proposés par SUEZ, en vous rendant sur [www.toutsurmoneeau.fr](http://www.toutsurmoneeau.fr) Munissez-vous de votre référence client figurant sur votre facture pour créer votre compte en ligne et ainsi accéder à de nombreuses informations et fonctionnalités **24h/24 et 7 jours/7**.

A noter : l'eau potable provient toujours de la source de Gigondas.

**A conserver**  
**Pour contacter SUEZ**



**Service client**

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

**0977 408 408** (appel non surtaxé)



**Site Internet SUEZ**

**[www.toutsurmoneeau.fr](http://www.toutsurmoneeau.fr)**



Interventions/ Urgences 24h/24

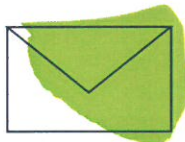
**0977 401 136** (appel non surtaxé)



**Accueil Clientèle de Carpentras**

Prise de rendez-vous obligatoire

au **0977 408 408** (appel non surtaxé)



**SUEZ Eau France – Service client**

TSA 50001

36400 LA CHATRE